

**Assemblée générale**Distr.: Limitée
10 mai 2007Français
Original: Anglais**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

Cinquantième session

Vienne, 6-15 juin 2007

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Questions diverses

**Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

Document de travail présenté par le Président**

I. Introduction

1. Durant sa quarante-neuvième session, tenue du 7 au 16 juin 2006, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné la question de ses rôle et activités futurs, et il est convenu que son Président pourrait organiser des consultations intersessions ouvertes à toutes les parties intéressées pour lui présenter une liste des éléments à prendre en considération à sa prochaine session¹. L'Assemblée générale, au paragraphe 47 de sa résolution 61/111 du 14 décembre 2006, a noté avec satisfaction l'accord auquel le Comité est parvenu.

2. Le présent document de travail est le résultat d'une série de consultations informelles menées par le Président de juillet 2006 à la mi-avril 2007. Les consultations informelles ouvertes à toutes les parties intéressées sur le rôle et les activités futures du Comité se sont déroulées en trois grandes phases décrites ci-dessous. Elles étaient fondées sur l'hypothèse qu'il n'était pas nécessaire de modifier le mandat du Comité.

* A/AC.105/L.267.

** Le présent document n'a pas été présenté dans les 10 semaines réglementaires en raison des consultations informelles menées pendant et après la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organisée du 26 mars au 5 avril 2007.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 20* (A/61/20), par. 297.



3. La première phase a eu lieu de juillet à novembre 2006 et a comporté des réflexions et des échanges avec des membres du Comité et des organisations non gouvernementales s'occupant d'affaires spatiales.
4. La deuxième phase a duré de décembre 2006 à la mi-février 2007. Elle a débuté avec la rédaction de la première version d'un mémorandum informel sur le rôle et les activités futurs du Comité. La première version du mémorandum a été distribuée par voie électronique en janvier 2007 aux membres du G-15 (le groupe des anciens, actuels et futurs membres du Bureau du Comité et de ses Sous-Comités) et aux présidents de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et l'Institut international de droit spatial. Le mémorandum a également été présenté aux délégations des États membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) au cours d'une réunion extraordinaire organisée à Paris le 11 janvier 2007 à l'initiative de la délégation française. La deuxième phase s'est achevée avec la distribution du texte aux délégations participant à la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, en février 2007. Beaucoup de réponses, commentaires et suggestions supplémentaires ont été reçus au sujet de la première version du mémorandum, ce qui a conduit à l'élaboration d'une deuxième version, datée du 20 février, dans laquelle on s'est efforcé d'intégrer autant que possible ces contributions très utiles.
5. La troisième phase a consisté à distribuer la deuxième version du mémorandum à tous ceux qui avaient reçu la première et y avaient contribué, puis à la distribuer de nouveau pendant la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique, fin mars 2007.
6. Le document de travail actuel intègre des commentaires et des suggestions supplémentaires reçus depuis le début du mois d'avril 2007. Le Président souhaiterait faire part de sa profonde gratitude aux nombreuses délégations auprès du Comité qui ont fait des commentaires constructifs pendant l'élaboration du présent document, en particulier les délégations de l'Algérie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Chili, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Italie et du Nigéria. Il souhaite aussi remercier sincèrement Roger-Maurice Bonnet, Président du COSPAR, James V. Zimmermann, Président de la FAI, John M. Logsdon, Directeur de l'Institut de politique spatiale de l'Université George Washington, et Roy Gibson, ancien Directeur général de l'ESA, pour leurs contributions très intéressantes.

II. Activités futures du Comité

7. Au cours des sept années écoulées depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) en 1999, qui était un événement majeur, le Comité a travaillé sur des questions très diverses et obtenu des résultats concrets dans certains domaines liés à son objectif fondamental qui est de promouvoir la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, en tenant particulièrement compte des besoins des pays en développement. Par exemple, des équipes constituées après UNISPACE III ont analysé en détail certains domaines des applications spatiales, ce qui a conduit à la création du Comité international sur les systèmes mondiaux de

navigation par satellite (GNSS) et du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER), qui en est à présent à la phase d'exécution, au sein du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat. Un travail important se poursuit également en ce qui concerne les objets géocroiseurs et les applications de télésanté.

8. Des avancées significatives ont aussi été réalisées dans le domaine de la réduction des débris spatiaux par le biais du Groupe de travail sur les débris spatiaux créé par le Sous-Comité scientifique et technique. Des années de travail technique au sein du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux ont abouti à l'élaboration des directives relatives à la réduction des débris spatiaux adoptées par le Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-quatrième session, puis soumises au Comité pour approbation à sa cinquantième session. Les efforts que déploient conjointement le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, créé par le Sous-Comité scientifique et technique, et l'Agence internationale de l'énergie atomique conduiront, d'ici à 2010, à un ensemble solide de normes de sûreté pour les futures sources d'énergie nucléaires dans l'espace, signe d'une excellente capacité à travailler avec d'autres organisations internationales.

9. En parallèle, le Comité a poursuivi ses travaux sur certains aspects de la mise en œuvre du régime juridique de l'espace extra-atmosphérique, comme la résolution 59/115 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2004 sur l'application de la notion d'"État de lancement", et le Groupe de travail sur la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, créé par le Sous-Comité juridique. Ce dernier a adopté pendant sa quarante-sixième session, en 2007, un ensemble d'éléments tirés des conclusions du Groupe de travail qui pourra devenir un projet de résolution de l'Assemblée générale. Le Comité l'examinera pendant sa cinquantième session et il faut espérer qu'il l'adoptera. En outre, à leurs sessions respectives de 2007, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique sont convenus d'inclure de nouveaux points très intéressants dans leur ordre du jour.

10. Les délégations peuvent donc être fières des réalisations récentes du Comité et compter qu'il jouera un rôle actif et passionnant à l'avenir.

11. En ce qui concerne le long terme, les délégations se souviendront du discours d'orientation prononcé par Karl Doetsch, ancien Président du Sous-Comité scientifique et technique, lors de la quarante-huitième session du Comité en juin 2005. Dans ses considérations générales, il avait rappelé le rôle historique du Comité et ses réalisations. Il avait formulé des recommandations pour son rôle à venir compte tenu des activités spatiales dans le monde, de l'augmentation du nombre d'États prenant part à ces activités et du nombre d'exploitants commerciaux de systèmes spatiaux, de l'impact des différentes initiatives d'exploration de l'espace ainsi que des attentes de la nouvelle génération.

12. Le Président du Comité pour la période biennale allant de juin 2006 à juin 2008 estime lui aussi que le Comité doit continuer à jouer un rôle majeur dans la définition des normes internationales pour les activités spatiales et dans la promotion de la coopération internationale au profit de tous les pays dans de

nombreux domaines de la recherche, des applications, des opérations et de l'exploration spatiales.

13. Le Comité a beaucoup fait pour concrétiser la vision inhérente aux conclusions d'UNISPACE III. Grâce à ses travaux pluriannuels sur l'application des recommandations d'UNISPACE III, il a prouvé l'importance du rôle que les sciences et techniques spatiales et leurs applications peuvent jouer pour répondre aux défis auxquels l'humanité est confrontée. À cet égard, il serait utile qu'il poursuive et renforce ses efforts en s'intéressant de plus près aux problèmes que poseront à plus long terme les utilisations pacifiques futures de l'espace extra-atmosphérique et qu'il identifie les domaines dans lesquels il peut contribuer le plus efficacement à la durabilité des activités spatiales et aux progrès des applications spatiales au profit de l'humanité, ainsi que de nouvelles opérations extra-atmosphériques comme l'exploration du système solaire et des activités scientifiques.

14. La liste ci-dessous est soumise au Comité pour examen. Elle résulte du processus de consultations informelles ouvert à toutes les parties intéressées décrit plus haut et n'est en aucune façon exhaustive. Elle peut très bien être complétée et modifiée en fonction des réactions et des suggestions supplémentaires des délégations.

A. Contribution des systèmes spatiaux à une meilleure compréhension et à la surveillance mondiale de la Terre

15. Les techniques spatiales permettent depuis plus de quarante ans d'observer l'atmosphère, les océans, les terres émergées et, indirectement, l'intérieur de la Terre. L'efficacité et la portée mondiale de la télédétection et des autres techniques spatiales, notamment en ce qui concerne le positionnement, la navigation et la retransmission des données par satellite, sont bien connues. La plupart des membres du Comité sont soit des exploitants de systèmes d'observation par satellite, soit de gros utilisateurs des données que fournissent ces systèmes, soit très souvent, les deux.

16. De nombreux mécanismes internationaux de coordination existent déjà pour tirer le meilleur parti des observations et de la surveillance spatiales de la Terre, comme le programme spatial de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Comité sur les satellites d'observation de la Terre et le Partenariat pour la Stratégie mondiale intégrée d'observation. En 2003, la formation du Groupe de travail international sur l'observation de la Terre chargé d'élaborer le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) a étendu la coordination internationale aux réseaux d'observation non spatiaux et à de nouvelles disciplines comme la biodiversité, l'énergie et la santé.

17. Sachant que le réchauffement de la planète est une réalité, que les activités humaines en sont probablement responsables, et qu'il faut élaborer une stratégie collective pour en atténuer les effets, le Comité devrait se demander comment il peut contribuer à encourager et à faciliter l'utilisation des systèmes spatiaux pour comprendre et surveiller les changements qui affectent la Terre. En 2007, le Sous-Comité scientifique et technique est convenu, à sa quarante-quatrième session, d'inclure au titre du point ordinaire de son ordre du jour sur la télédétection de la

Terre par satellite des exposés annuels sur l'état du GEOSS par le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre. Le Comité pourrait inviter formellement le Directeur du secrétariat du Groupe à faire un rapport au Sous-Comité scientifique et technique à chacune de ses sessions annuelles et, sur la base de ces rapports, envisager les mesures que le Comité pourrait prendre pour faciliter et renforcer la contribution des systèmes spatiaux aux mesures prises pour relever les grands défis de l'humanité. Ces exposés réguliers seraient l'occasion pour les États membres du Comité de recevoir des informations actuelles sur l'état d'avancement du plan de travail décennal du GEOSS et éventuellement faciliter leur participation.

18. *Proposition de décision*: inviter le Directeur du secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre à faire annuellement un rapport au Sous-Comité scientifique et technique. Se fondant sur ces rapports, le Comité pourrait identifier les mesures susceptibles de faciliter ou de renforcer l'utilisation des systèmes spatiaux en vue d'une gestion durable de la Terre.

B. Coordination des systèmes mondiaux de navigation par satellite

19. Les travaux de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, constituée après UNISPACE III, ont débouché sur la création du Comité international sur les GNSS, qui a tenu sa première réunion à Vienne en novembre 2006. La deuxième réunion est prévue pour septembre 2007 à Bangalore (Inde). Il convient de noter que le Comité international comprend un grand nombre d'organisations non gouvernementales qui participent à l'élaboration de normes d'utilisation des signaux de navigation par satellite et encouragent les nouvelles applications. Il s'agit d'une avancée très importante du processus de suivi d'UNISPACE III dont les membres du Comité peuvent se féliciter.

20. En 2007, le Sous-Comité scientifique et technique a adopté à sa quarante-quatrième session la recommandation du Groupe de travail plénier tendant à ce que le Sous-Comité inscrive de manière permanente à son ordre du jour, dès sa quarante-cinquième session, un nouveau point sur les progrès récents dans le domaine des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) (A/AC.105/890, par. 170 et annexe I, par. 19), afin d'examiner les questions concernant le Comité international ainsi que les dernières tendances et les nouvelles applications dans le domaine des GNSS. Le Comité pourrait inviter formellement le Président du Comité international à faire chaque année un rapport au Sous-Comité scientifique et technique sur les progrès accomplis par le Comité international dans ses activités. Le Comité pourrait également inviter le Président du Comité international à faire un rapport au Sous-Comité juridique sur les aspects juridiques des prestations de services mondiaux de navigation par satellite traités par le Comité international. En outre, les délégations pourraient profiter de cette occasion pour présenter les activités concernant les GNSS dans leur propre pays. À partir de ces rapports, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique pourraient, en fonction des besoins, élaborer pour le Comité des recommandations sur les mesures à prendre pour que la communauté des utilisateurs mondiaux puisse tirer le meilleur parti des systèmes de navigation par satellite.

21. *Proposition de décision*: inviter le Président du Comité international, ou son suppléant, à faire un rapport au Sous-Comité scientifique et technique, à sa session annuelle, sur les activités du Comité international, et l'inviter, lui ou son suppléant, à présenter au Sous-Comité juridique les questions juridiques liées à l'utilisation croissante des services de navigation et/ou de synchronisation fournis par des exploitants de GNSS.

C. Contribution des techniques satellitaires au développement durable

22. Les techniques spatiales fournissent de plus en plus de services à la communauté internationale: pour les télécommunications vers des terminaux fixes ou mobiles, pour la diffusion de programmes audio ou télévisuels, pour les programmes de télémédecine et de téléenseignement, pour la collecte de données environnementales, pour les opérations de recherche et de sauvetage, pour la navigation et le positionnement, pour la prévision météorologique, pour la surveillance des océans, pour les enquêtes topographiques et d'occupation des sols, pour l'agriculture, l'exploitation forestière et la gestion des ressources en eau, etc.

23. L'apport des systèmes opérationnels satellitaires à l'économie mondiale et au développement durable est devenu très important. Dans son plan d'action pour l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174, sect. VI.B), le Comité a décidé de contribuer activement au programme de travail pluriannuel entrepris par la Commission du développement durable pour donner suite aux décisions du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002. Les contributions du Comité aux travaux de la Commission s'agissant du rôle de l'espace dans le développement durable montrent bien la pertinence des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour le développement. Afin de rendre cette stratégie encore plus efficace, le Comité pourrait avoir recours à une base de données sur les applications ayant fait leurs preuves, qui serait constamment mise à jour et illustrerait les nombreuses contributions des techniques spatiales.

24. Il est proposé que le Sous-Comité scientifique et technique ou le Comité invitent des experts internationaux réputés à assister à leurs sessions et à y faire des présentations générales de haut niveau sur les progrès récents accomplis en matière d'applications spatiales. Ces présentations régulières auraient encore plus de valeur si elles étaient faites par des experts de pays en développement et par des représentants d'activités et de programmes régionaux faisant appel à des applications spatiales. De nombreux pays en développement mènent des programmes d'applications spatiales très actifs et efficaces qui font souvent l'objet d'exposés sur des sujets traités lors des sessions du Sous-Comité scientifique et technique ou du Comité, mais il est rarement possible d'en avoir une vue d'ensemble. Des présentations générales de qualité au titre d'un point inscrit de façon permanente à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique renforcerait et compléterait la base de données sur les applications spatiales réussies dont le Comité a besoin.

25. *Proposition de décision*: inviter différentes organisations internationales menant des activités concernant les applications spatiales, comme l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'OMM et l'Organisation mondiale de

la santé, ainsi que des associations internationales non gouvernementales, comme la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Symposium international sur les géosciences et la télédétection ou la FAI, à faire au Comité et à ses Sous-Comités des présentations de haut niveau sur les tendances récentes des applications spatiales. Il est recommandé, autant que possible, de donner la priorité aux orateurs des pays en développement. Il est aussi recommandé d'accorder une attention particulière aux applications pratiques des sciences et technologies spatiales, y compris au niveau régional.

D. Viabilité à long terme des activités spatiales

26. L'excellent travail accompli par le Sous-Comité scientifique et technique au cours des dernières années sur la réduction des débris spatiaux a montré que, dans une optique à long terme, un environnement sûr ne va plus de soi. Non seulement la situation en matière de débris spatiaux concerne tout le monde, mais en outre le nombre de plus en plus important d'acteurs, notamment commerciaux, présents dans l'espace, impose de se mettre d'accord sur une sorte de "code de la route" pour éviter les interférences, les collisions et autres incidents risquant de faire obstacle à une utilisation de l'espace ouverte à tous, et en particulier aux nouveaux venus dans le domaine des opérations spatiales. Il faudrait non pas modifier le régime conventionnel actuel, mais élaborer des recommandations pour faire face aux nouvelles réalités des opérations spatiales.

27. En traitant la question et en commençant à examiner comment et dans quel cadre élaborer ce "code de la route", le Comité montrerait sans ambiguïté qu'il joue un rôle plus actif que jamais. Une solution possible consisterait à créer un groupe de travail au sein du Sous-Comité scientifique et technique et à lui demander de procéder, en consultation avec les organisations internationales concernées comme l'UIT, à une évaluation technique de la situation et de proposer une marche à suivre. Les États Membres, les organisations internationales et les exploitants commerciaux d'importantes flottes de satellites de communication pourraient être invités à faire des rapports sur les politiques et les pratiques qu'ils suivent pour rendre leurs opérations spatiales plus ordonnées et plus sûres.

28. Le groupe de travail pourrait également examiner les traités et les principes pour identifier les dispositions pertinentes pour les opérations spatiales (par exemple, l'immatriculation, la notification en cas de rentrée non programmée d'un objet spatial ayant une source d'énergie nucléaire à bord, l'assistance en cas de situation d'urgence pour les astronautes). Le Comité pourrait ensuite décider de la manière dont il veut procéder, notamment de la contribution que devrait apporter le Sous-Comité juridique. L'étude sur la gestion du trafic spatial présentée par l'AIA au Comité pendant sa quarante-neuvième session, en juin 2006, pourrait fournir un excellent point de départ.

29. *Proposition de décision*: inscrire un nouveau point intitulé "Analyse du concept de "code de la route" pour les opérations spatiales à venir" à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique; recommander que le Sous-Comité crée un groupe de travail pour examiner les approches possibles de cette question; inviter l'UIT et l'Organisation de l'aviation civile internationale à participer activement à ce groupe de travail; organiser l'interaction avec les exploitants commerciaux de

systèmes spatiaux afin de recueillir leurs points de vue et de tirer des enseignements de leur expérience; présenter un rapport au Comité d'ici à 2009 sur les différentes solutions et possibilités pour élaborer ce "code de la route", de manière consensuelle, et recommander une marche à suivre.

E. Coopération internationale en matière d'exploration spatiale

30. L'intérêt manifesté récemment par de nombreux pays pour des programmes d'exploration spatiale ambitieux impose l'élaboration d'un ensemble de recommandations pour encourager la coopération internationale dans ce domaine. Les recommandations seraient destinées à faciliter la participation des États intéressés, même à un niveau très modeste, par exemple en donnant à leurs étudiants et à de jeunes professionnels la possibilité d'intégrer des équipes de chercheurs.

31. En prenant une initiative sans contraindre aucun pays à dépasser le cadre de sa politique habituelle, le Comité pourrait beaucoup aider les pays qui ne participent pas directement aux activités d'exploration spatiale à prendre part à cette grande entreprise avec un investissement limité. Il pourrait aussi s'attacher à démontrer l'importance de l'exploration spatiale au grand public et encourager des programmes d'éducation nationaux et internationaux relatifs à l'exploration spatiale. À cet égard, le Comité pourrait travailler avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseil consultatif de la génération spatiale, la FIA et l'Université internationale de l'espace, ainsi qu'avec d'autres organisations ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité et des entités non gouvernementales.

32. *Proposition de décision*: inviter la FAI à examiner la question de la participation des pays en développement aux initiatives et projets d'exploration spatiale; et demander à la FAI de faire un rapport au Comité en 2008 et de recommander divers mécanismes pour encourager une telle participation.

F. Protection/préservation de régions désignées de la Lune et des autres corps du système solaire

33. Compte tenu du développement de l'exploration spatiale, et en particulier du regain d'intérêt dont la Lune fait l'objet comme une première étape de l'exploration, il est nécessaire d'envisager sous un nouvel angle d'idée de protéger des régions désignées de ces corps du système solaire, soit en raison de leur importance historique, culturelle et environnementale (comme les sites d'alunissage des missions Apollo, Surveyors et Lunakhod) soit parce qu'il existe de bonnes raisons de vouloir protéger certaines régions d'intérêt scientifique. Ce concept pourrait également s'appliquer à certaines zones de l'espace extra-atmosphérique lui-même, comme les points de Lagrange (parfois appelés points de libration) dans le système Terre-Lune ou Soleil-Terre.

34. Une façon pratique pour le Comité d'envisager cette idée sans véritablement l'inscrire formellement à son ordre du jour dès maintenant, serait de demander aux organisations ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité, comme le COSPAR ou l'AIA, de produire une étude indépendante et d'élaborer les recommandations appropriées.

35. *Proposition de décision*: inviter le COSPAR et l’AIA à examiner la question de la protection et de la préservation de régions désignées de la Lune et d’autres corps du système solaire, et à faire un rapport au Comité d’ici à 2010 avec des recommandations appropriées sur les aspects juridiques, scientifiques et techniques d’une politique de protection et de préservation qui pourraient être adoptées par consensus au niveau international.

G. Questions relatives au développement du “transport de passagers dans l’espace”

36. Le développement du transport commercial de clients payant pour se rendre dans l’espace extra-atmosphérique, que ce soit pour un voyage très court à bord d’un véhicule suborbital comme “SpaceShipOne” ou pour des voyages plus longs à bord d’une station orbitale, donne au grand public une nouvelle raison de s’intéresser à l’espace. En outre, les progrès réalisés par les techniques de transport spatial dans le futur permettront peut-être un jour, grâce à des “avions spatiaux” qui suivront une trajectoire balistique pendant une partie de leur voyage, le transport commercial de passagers d’un continent à l’autre sur de grandes distances.

37. Ici, comme pour les points précédents, une analyse approfondie de l’état des connaissances actuelles pourrait être intéressante à l’heure où chaque État examine sa propre politique et son cadre réglementaire. Le Comité pourrait jouer un rôle utile en envisageant l’évolution de ces tendances sur le long terme et en réfléchissant au point de savoir si de nouvelles normes juridiques et techniques doivent être élaborées, et comment.

38. *Proposition de décision*: inviter l’Institut international de droit spatial et l’AIA (avec, au besoin, l’appui de la FAI) à examiner les aspects non techniques des futurs systèmes de transport spatial commerciaux, à proposer une vision de ces développements sur le long terme et à faire un rapport au Comité sur ces questions d’ici à 2010.

H. Objets géocroiseurs

39. De nombreuses études ont récemment été consacrées aux objets géocroiseurs et à la menace potentielle qu’ils représentent pour la Terre et, partant, pour l’humanité. Bien qu’il appartienne à la communauté scientifique internationale d’étudier ces objets et d’évaluer la probabilité d’une collision avec la Terre, qui serait catastrophique, il revient à la communauté des nations de déterminer les mécanismes à mettre en place afin de pouvoir prendre collectivement des décisions qui déboucheront sur l’adoption de mesures concrètes pour lutter contre cette menace.

40. L’Équipe sur les objets géocroiseurs créée après UNISPACE III a publié récemment un rapport intérimaire (A/AC.105/C.1/L.290), et un plan de travail triennal a été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique pendant sa quarante-quatrième session. De plus, l’Association des explorateurs de l’espace a organisé des ateliers spécifiques sur ce sujet. Le Comité tirerait certainement profit de rapports sur leurs conclusions et recommandations.

41. *Proposition de décision*: encourager l'Équipe sur les objets géocroiseurs à poursuivre ses travaux conformément au plan de travail triennal adopté par le Sous-Comité scientifique et technique dans le rapport de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, par. 125 et annexe III) et à produire son rapport en vue d'adresser des recommandations claires au Comité sur la marche à suivre au niveau international.

III. Conclusions

42. L'ensemble d'éléments proposés ci-dessus au Comité pour examen et suite à donner au cours des prochaines années n'est certainement pas exhaustif et il devra être continuellement mis à jour et complété en fonction de l'évolution des techniques et de l'apparition de nouvelles applications spatiales.

43. Il est important que le Comité reste attentif à l'évolution des besoins des pays ayant des activités spatiales et de leurs nombreux acteurs, publics et privés, ainsi qu'aux attentes de plus en plus fortes des pays qui ne mènent pas activement de programmes spatiaux mais qui ont besoin de profiter des avantages qu'offrent les activités spatiales.